

## UNC Moselle Nord : « Défendre la mémoire et les droits des combattants »

L'UNC compte plus d'un millier d'adhérents au sein de ses neuf sections de Moselle nord. Une présence et une activité tournée autant vers la sauvegarde de la mémoire combattante que la protection de leurs droits.

18/12/2016 à 05:00

Vu 10 fois



L'UNC aura bientôt 100 ans. Photo Archives Julio PELAEZ

P our nous le 19 mars est une défaite. On ne commémore pas les défaites » indiquent d'une même voix MM. François Van Keymeulen et Rigobert Ziegler. Pour le président de l'Union des combattants de Thionville et celui de Guénange-Bertrange, en outre chargé de la coordination des sections de l'ensemble du Nord mosellan, il y a là un point de désaccord irréfragable avec une autre part non négligeable du reste du monde des anciens combattants ».

Au-delà de cette querelle, c'est bien la symbolique de cette date qui ne passe pas : « Ce n'est pas que nous sommes plus attachés que cela au 5 décembre en tant que date, mais le 19 mars – on devrait d'ailleurs plutôt parler du 18 – ce n'est pas acceptable », insiste encore Rigobert Ziegler. Du reste, pour l'ensemble des membres de l'UNC au national, François Hollande l'a lui-même reconnu : « En reconnaissant, le 25 septembre dernier, le massacre dont les harkis ont été les victimes, le président de la République a implicitement désigné la date du 19 mars 1962 comme signal du début de ce massacre, confirmant donc le rejet de cette date par tous ceux qui ont combattu aux côtés des harkis. »

Sans compter les milliers de personnels ayant combattu en Tunisie, au Maroc ou ayant été mobilisé en Afrique du Nord entre le 2 juillet 1962 et 1964 et qui ne sont pas reconnus comme anciens combattants.

### Mémoire et protection sociale

Autant de combats, de chevaux de bataille pour l'ensemble des vétérans, veuves, Soldats de France, etc. qui forment aujourd'hui la cohorte de l'UNC. Car l'objet de la structure, au-delà de sa vocation à défendre la mémoire des combattants, est bien la protection des anciens et de leur famille. : « À travers la Carac (Caisse autonome de retraite des anciens combattants), les actions de défense des droits des combattants, de solidarité pour les veuves et nos camarades avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ( Onac -VG) et le Bleuet de France ou plus simplement les goûters que nous organisons localement : voilà notre vocation également, », détaille François Van Keymeulen, qui a pris la tête de la section thionvilloise au printemps dernier.

Une vocation profondément ancrée et qui dure depuis près d'un siècle (lire ci-contre).

herve.boggio@republicain-lorrain.fr

<http://www.unc.fr/>

C'est quinze jours à peine après l'Armistice de 1918 qu'est créée l'Union nationale des combattants, citée dans le Journal officiel du 11 décembre de la même année. Elle sera reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920. Georges Clemenceau et le Révérend père Brottier en sont les fondateurs. Si le premier est resté célèbre au regard de l'Histoire, le père Daniel Brottier l'est un peu moins. Il est pourtant le bâtisseur de la cathédrale de Saint-Louis du Sénégal et bienfaiteur des Orphelins Apprentis d'Auteuil. À la déclaration de guerre en 1914, bien que réformé en 1901, il se propose comme brancardier-aumônier militaire volontaire. Le 26 août 1914, il rejoint la 26e Division d'Infanterie où il se distingue particulièrement pendant les trois années qu'il passe au front.